

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2010

RÉFORME DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Deuxième lecture) - (n° 2779)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 217

présenté par
M. Poignant, M. Reynès, Mme Branget,
M. Loïc Bouvard, M. Blessig, M. Vialatte et M. Meunier

ARTICLE 5

Supprimer les alinéas 139 à 143.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par coordination avec la suppression de l'article L. 5217-12, Il s'agit de supprimer cet article faisant référence au transfert à la métropole de la taxe foncière sur les propriétés bâties des communes membres.